

COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION / MEDIATION / EDUCATION

Procès-verbal N°9 Réunion du 2 mars 2023

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Martine PASDLOUP, Marie Thérèse POLICON
MM. Robert CHONCHON, Bernard ROCHETTE, Michel COUFFIN, Jean-Pierre MAGGI (CD)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

25132864 - BRY FC / ORLY AS Match de championnat- U18 - D3.B du 26/03/2023 à 13h00

Reprise du dossier.

Dossier d'organisation du match sensible initié par la commission de discipline

La commission prend connaissance de la demande transmise par la commission de discipline.

Réceptions :

Pour le club de BRY FC : M ROULON F - Président
Mme BASTIEN N – Secrétaire
M EGOUY J.C. - Educateur responsable de la catégorie

Pour le club d'ORLY AS: M MEDJEBER A - Président
M NEROVIQUE Y – Educateur responsable de la catégorie
M SIBY N – Educateur Adjoint de la catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre.

A la lecture du procès-verbal de la commission de discipline, suite aux échanges avec les représentants des clubs la commission décide que cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,
La procédure sera transmise à l'ensemble des participants

Transmet ce dossier :

- à la commission « Organisation des Championnats et Coupes » afin de fixer une date à cette rencontre
- au secrétariat du District du Val de Marne de Football
-3 arbitres, 1 délégué officiel à la charge du club d'Orly AS – voir procès-verbal de la commission de discipline.

-Match classé sensible

24654995 - THIAIS FC / CHEVILLY LARUE - Match de championnat– U18 D2 du 19/03/2023 à 13h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par la commission de discipline

Réceptions :

Pour le club de THIAIS FC :

M HEIDER J - Président

M BARROSO A – Educateur responsable de la catégorie

Pour le club de CHEVILLY EL:

Le président

M CHAUDEMAR P - Educateur responsable de la catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation qui sera mise en place lors de la rencontre.

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

-1 arbitre officiel à la charge du club requérant (club visiteur), cette catégorie n'étant pas couverte automatiquement par un arbitre central.

-2 arbitres assistants à la charge du club requérant (club visiteur).

-1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation